

## Avis de promulgation

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

**QUE** le règlement numéro 198 « Décrétant un emprunt de 3 455 834 \$ et une dépense de 3 455 834 \$ pour le projet de distribution d'eau potable, l'agrandissement du réservoir et la mise en place de conduites de raccordement » a été adopté à la séance ordinaire du 10 avril 2017.

**QU'**un avis de motion fut donné le 13 mars 2017.

**QUE** le Ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, a émis l'approbation du règlement 198 en date du 4 août 2017.

**QUE** ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 22ième jour de septembre 2017.

France Marcotte,  
Greffière